



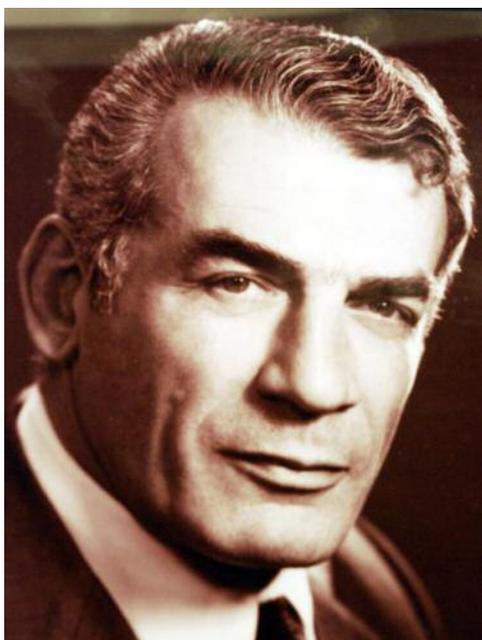
www.franceolympique.com

la lettre du CNOSF

OCTOBRE 2007 • NUMÉRO

04

Hommage à Claude Collard



Acteur majeur de la structuration du sport français au XX^e siècle, fondateur du CNOSF en 1972, Claude Collard s'est éteint à 82 ans, le 26 juillet dernier. Fervent défenseur des idéaux prônés par Pierre de Coubertin, Claude Collard aura incarné une vision généreuse du sport, de ses valeurs et de son évolution tout au long de son engagement dévoué au sein du mouvement sportif. Champion de judo et membre de l'équipe de France de judo, son rôle fut déterminant dans le développement de la Fédération française de judo dont il devint en 1961 le jeune président. Il imposa les catégories de poids et à partir de ce moment, le judo sportif prit une nouvelle dimension à la fois en France et dans le monde, pour devenir, plus tard, sport olympique. Secrétaire général du Comité Olympique Français (COF) dès 1968, c'est ce même engagement et cette foi en la jeunesse qui l'amènèrent, avec le regretté Alain Danet, à favoriser la fusion avec le Conseil National des Sports (CNS) pour créer en 1972 le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

Le mot DU PRÉSIDENT

Claude Collard, le premier président du CNOSF, s'en est allé cet été et laisse le mouvement olympique et sportif français orphelin. Nos pensées vont naturellement à sa famille. Le plus bel hommage que nous pourrons rendre à cet homme qui symbolise, pour la France, la réunification du sport et de l'Olympisme, sera sans nul doute de persévérer dans la voie ouverte en 1972 en renforçant encore l'unité du sport français. Claude ne verra pas les Jeux de la XXIX^e Olympiade qui, dans moins d'un an, nous ferons revivre l'émotion des cérémonies et épreuves olympiques. Il nous reste en effet une dernière année avant l'ouverture de ces Jeux, où l'admiration pour les prouesses sportives se mêlera à la fascination pour une civilisation si lointaine.

À Pékin, se côtoieront par ailleurs amateurs et professionnels, désormais résolument admis aux Jeux Olympiques. Une dimension professionnelle à laquelle le CNOSF entend aujourd'hui participer, en collaboration avec les fédérations et ligues, à travers notamment la Commission Sport professionnel. Mis en exergue par le Livre Blanc de l'Union européenne, les enjeux du sport, plus particulièrement du sport professionnel, nécessitent que soit valorisée l'unité du mouvement sportif... et que ce dernier soit reconnu comme responsable de son destin !

Bien cordialement,
Henri Sérandour,
Président du CNOSF, membre du CIO

À la présidence du CNOSF de 1972 à 1982, Claude Collard a toujours su imposer et assumer, avec la fermeté de ses convictions, l'indépendance du mouvement sportif. De 1987 à 2003, en tant que président du Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM), il continuera à faire vivre l'idéal olympique et à faire du sport un art de la paix dans le respect de chacun. Décoré de l'Ordre olympique et officier de la légion d'honneur, Claude Collard était entré dans les « Gloires du sport ». Pour Henri Sérandour, président du CNOSF, « sa sagesse, son éclectisme et l'œuvre qu'il nous laisse est un héritage d'une très grande modernité pour le sport français ». ■

Le Livre Blanc européen



L'

an passé, le Comité National Olympique et Sportif Français avait publié *La Raison du plus sport* dans lequel il dressait un état des lieux du sport français et faisait des propositions pour l'avenir, exprimant notamment sa volonté légitime de participer pleinement à la gouvernance du sport en France. Cette année, c'est au tour de la Commission européenne de publier un Livre Blanc sur le sport en Europe et d'affirmer son intérêt pour la question. Il s'agit du premier document qui dresse un état des lieux de la relation sport-Union européenne et propose de nombreuses actions en faveur du sport.

De la reconnaissance du rôle sociétal du sport (santé publique et activité physique, éducation et formation, bénévolat et citoyenneté active, etc.) et de l'autonomie des organisations sportives à l'interprétation de la spécificité sportive, en passant par la dimension économique du sport, ce document dresse pour la première fois un état des lieux

de l'application du droit communautaire au sport, secteur par secteur, ouvrant le débat sur un certain nombre de questions. En mentionnant l'importance du dialogue structuré avec les organisations sportives européennes, il préfigure les relations à venir entre le Mouvement sportif et la Commission européenne, désormais décidée à écouter les acteurs d'un secteur de plus en plus concerné par l'application du droit communautaire.

Les enjeux économiques et sociaux du sport attirent depuis une quinzaine d'années l'attention de la Commission européenne. Cette prise de position, sans portée juridique, était donc attendue par un secteur sportif jusqu'à présent autogouverné avec la réussite que nous lui connaissons. Il est à espérer qu'avec l'ancrage du sport dans le futur traité européen, la Commission européenne acquière la marge de manœuvre nécessaire à la mise en œuvre de ce document. ■

La partie réglementaire du code du sport publiée

Dans le but de simplifier l'accès aux réglementations sportives et de rassembler les lois applicables en matière sportive, des travaux de codification des textes législatifs et réglementaires ont été entrepris en 2005 par le ministère chargé des Sports. Après la parution de la partie législative de ce code en mai 2005 (cf. *Lettre du CNOSF* de janvier 2007), le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007, relatif à la partie réglementaire du code du sport, a été publié au *Journal officiel* du 25 juillet 2007. Seuls les décrets sont codifiés dans cette partie, les arrêtés devant quant à eux faire l'objet d'une codification ultérieure. Ce texte dresse également la liste des décrets abrogés à l'occasion de leur codification.

On y retrouve également les dispositions qui avaient pu faire l'objet d'un déclassement à l'occasion de la mise en place de la partie législative (exemple de la constitution, de l'organisation et de la direction de la délégation française aux Jeux Olympiques). ■

En savoir plus : décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 (Journal officiel du 25 juillet 2007) – Code du sport

Traitement automatisé des interdictions de stade

Un arrêté du 28 août 2007 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux personnes interdites de stade vient de paraître au *Journal officiel* (J.O. du 4 septembre 2007). Cet arrêté du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des Collectivités territoriales, autorise la Direction Générale de la Police Nationale à créer un fichier automatisé ayant pour finalité de prévenir et de lutter contre les violences lors des manifestations sportives et de garantir la sécurité des enceintes sportives et de leurs alentours.

Ce fichier sera composé d'informations d'identification personnelle (identité, adresse, nationalité, club ou association de supporters fréquenté...) mais également de données relatives à la mesure d'interdiction dont la personne fait l'objet (mesures d'interdictions administratives et judiciaires, obligation et lieu de pointage, type de manifestation concernée...). Ces données ne seront accessibles qu'aux personnels des directions centrales de la sécurité publique, des renseignements généraux, de la préfecture de police, individuellement identifiés et habilités. On relèvera toutefois que les fédérations sportives agréées sont destinataires de ce fichier en partie ou dans sa totalité selon leurs attributions ou leurs droits. ■

En savoir plus : arrêté du 28 août 2007 (Journal officiel du 4 septembre 2007)

CÔTÉ CNOSE

SOMMET INTERNATIONAL SUR LE DOPAGE DANS LE CYCLISME

À l'initiative de la France, le premier sommet international sur le dopage dans le cyclisme se tiendra à la Maison du sport français, siège du CNOSE, les 22 et 23 octobre 2007. Initialement proposée en juillet par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), cette réunion a finalement été rendue possible par l'intervention de la ministre française de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot. La France, qui accueille le premier événement cycliste international, un Tour de France malmené ces dernières années par les dérives du dopage, était indéniablement le pays d'accueil le plus légitime pour ce rendez-vous. De fait, autour des représentants de l'Union Cycliste Internationale (UCI), de l'AMA et des organisateurs des grands Tours, fédérations nationales, agences de lutte contre le dopage, coureurs, partenaires et médecins envisageront ensemble le devenir de la lutte antidopage autour d'une volonté commune : préserver l'avenir du cyclisme professionnel et amateur. Gageons que la voie qui se dégagera fin octobre pour le cyclisme, discipline la plus avancée en matière de lutte contre le dopage, offrira des pistes de réflexion et d'action enrichissantes pour l'ensemble du mouvement sportif. ■

MOBILISATION AUTOUR DU SPORT PROFESSIONNEL

Le 25 juillet, le CNOSE a initié une démarche novatrice en réunissant fédérations sportives et ligues professionnelles pour une réflexion transversale autour du sport professionnel. À cette occasion, une Commission plénière a été mise en place afin de créer une synergie nouvelle entre les institutions et de formuler des propositions concrètes pour contribuer à l'évolution du sport professionnel. Des groupes de travail ont été formés autour de six thèmes : le Livre blanc européen, les agents sportifs, le contrat de travail unique, la formation, la solidarité entre sport professionnel et sport amateur, la mise à disposition des joueurs pour leur équipe nationale. Mis en place le 29 août dernier, ces groupes, qui intègrent non seulement des représentants des différentes structures précitées, mais aussi des personnalités qualifiées, ont d'ores et déjà débuté leurs travaux. Ces groupes pourront consulter des experts extérieurs pour enrichir leurs réflexions. ■

Contact : Stéphane Goudeau - stephanegoudeau@cnosf.org



De gauche à droite :
Yvan Mainini, Bernard
Lapasset, président
de la Commission Sport
professionnel, Frédéric Thiriez
et Jean-Pierre Karaquillo

CÔTÉ CROS, CDOS ET CTOS

LA JOURNÉE OLYMPIQUE EN RÉGIONS



« Grandir avec le sport », tel était le slogan national de la Journée olympique 2007. Celle-ci, normalement fixée au 23 juin commémore chaque année l'anniversaire de la création du Comité International Olympique en 1894 à Paris. Les CROS, les

CDOS et les CTOS avaient été sollicités afin de relayer, au niveau local, l'opération parisienne tenue le 22 juin au stade Charléty. Soutenues par le CNOSE, une dizaine de manifestations ont ainsi été organisées sur le territoire national par 3 CROS et 7 CDOS. Outre une allocation financière, le CNOSE, qui avait retenu le principe de ne soutenir qu'un seul rassemblement par région, avait doté les porteurs de projets d'un « Kit Journée Olympique ». Celui-ci comprenait entre autres une signalétique commune (banderoles, affiches, etc.), des tee-shirts et casquettes pour les participants et les organisateurs (environ 800 par manifestation), du maquillage tricolore et le magazine de la Journée olympique. Grâce au dynamisme des acteurs territoriaux, près de 10 000 enfants purent ainsi découvrir par le jeu l'Olympisme et en célébrer les valeurs. ■

CÔTÉ FÉDÉRATIONS

GÉRARD MASSON, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

Secrétaire général depuis 2001, Gérard Masson, 59 ans, a été élu à la tête de la Fédération Française Handisport (FFH) le 5 mai dernier. Il succède à André Auberger qui, après 27 ans d'une présidence au cours de laquelle il a accompagné le mouvement handisport français vers une reconnaissance effective, a décidé de quitter son poste. André Auberger reste président du Comité Paralympique Français et trésorier général du CNOSE. Gérard Masson, paraplégique depuis 1966, a pratiqué le tennis de

table à haut niveau jusqu'en 1977, année au cours de laquelle il fut élu vice-président de FFH (jusqu'en 2001). Président de la Fondation handisport depuis 1973, il fut chef de mission de la délégation française aux Jeux Paralympiques d'Atlanta (1996) et de Sydney (2000). ■

Site de la fédération : www.handisport.org





Paris, une candidature toujours bienvenue

**JACQUES ROGGE, PRÉSIDENT
DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE**

Promotion du sport auprès des jeunes, lutte contre le dopage, préparation des Jeux de Pékin, Jacques Rogge revient sur les missions du CIO.



Dans la continuité du FOJE, vous avez proposé des Jeux Olympiques de la Jeunesse dont la première édition est prévue en 2010. La création des JOJ s'inscrit-elle en complémentarité du FOJE ? Tout à fait. L'idée des JOJ est née à la suite du succès remporté par le FOJE, que j'ai créé en 1991. J'ai assisté à bon nombre d'éditions de cette manifestation et j'ai été frappé par l'enthousiasme des jeunes participants, ravis à l'idée non seulement de concourir, mais aussi de rencontrer d'autres garçons et filles de cultures différentes. La réussite du FOJE m'a donc encouragé à proposer la création des Jeux Olympiques de la Jeunesse. Les JOJ donneront naissance à une véritable communauté où les jeunes pourront faire du sport, apprendre et partager leurs expériences. Cette manifestation permettra également de les informer des dangers du dopage, des risques inhérents à tout comportement extrême, des bienfaits d'une alimentation saine et des avantages qu'offre un juste équilibre entre pratique sportive et autres activités sociales ou récréatives.

À un an des Jeux Olympiques à Pékin, êtes-vous satisfait de l'avancée des préparatifs ? D'après ce que nous avons pu voir, les préparatifs des Jeux sont des plus impressionnants, et ce dans tous les domaines : de la construction des installations, à l'architecture grandiose, aux efforts des autorités de Beijing pour préparer les citoyens à accueillir le monde. La transformation de la Chine avait commencé bien avant que Beijing ne devienne ville hôte, aussi les Jeux s'inscrivent-ils tout naturellement dans le développement actuel de la ville. Les améliorations apportées sur le plan environnemental – de la plantation d'arbres aux programmes de recyclage ou de réduction de la pollution industrielle – ont déjà des effets positifs qui se poursuivront, selon nous, longtemps après les Jeux. Bien évidemment, tous les problèmes environnementaux (comme la qualité de l'air) ne sont pas réglés, mais nous sommes persuadés que les organisateurs feront tout ce qui est en leur pouvoir pour que les athlètes concourent dans les meilleures conditions.

Quels sont les principaux axes de travail du CIO d'ici à la fin de votre premier mandat en 2009 ? J'ai été élu en 2001 sur la base d'un programme qui comprenait toute une série de mesures visant à développer les activités du CIO. Parmi ces mesures, la lutte contre le dopage dans le sport est pour moi la priorité numéro un. Nous avons du reste fait des progrès dans ce domaine grâce à des contrôles plus sévères, à la création de l'Agence Mondiale Antidopage et aux programmes de sensibilisation destinés aux athlètes. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une tâche difficile. La gestion des Jeux et leur avenir font également partie des priorités du CIO. Je suis heureux de constater que les mécanismes mis en place pour garantir la qualité de l'organisation de cet événement fonctionnent. À noter que les recommandations de la commission d'étude des Jeux Olympiques ont notamment permis de mieux contrôler le coût et la complexité de la manifestation, de transférer le savoir d'une ville hôte à l'autre

et de procéder à la révision systématique du programme des Jeux. La promotion des valeurs olympiques occupe également une place importante dans nos activités. Si l'on veut que les Jeux et le sport en général conservent leur attrait auprès des générations à venir, le Mouvement Olympique doit s'adapter aux nouvelles tendances. Les JOJ ne sont qu'un exemple parmi d'autres des moyens retenus par le CIO pour encourager la pratique sportive et élargir la portée d'un enseignement basé sur les valeurs olympiques.

Le Président Henri Sérandour a annoncé sa volonté de promouvoir une candidature de Paris pour les Jeux de 2024. Qu'en pensez-vous ? Une candidature de Paris est toujours la bienvenue. La France est un pays qui aime le sport. Elle compte de grands athlètes et possède une longue tradition sportive. Et n'oublions pas que le fondateur du Comité International Olympique – et des Jeux Olympiques modernes – n'est autre que le baron Pierre de Coubertin... un Français ! ■

la lettre du CNOSE Lettre bimestrielle éditée par le Comité national olympique et sportif français (Maison du sport français - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13 - Contact : communication@cnosf.org) Directeur de la publication : Henri Sérandour - Conception : VERBE 15, rue Bleue - 75009 Paris - Réalisation : Mathieu Fischer - Impression : CPAG Nancy.

AGENDA

- « Les rencontres internationales contre le dopage dans le cyclisme », les 22 et 23 octobre 2007 au CNOSE
- Assemblée générale du Comité International des Jeux Méditerranéens, le 27 octobre à Pescara (ITA)
- 42^e session annuelle des Fédérations allemandes et françaises, du 7 au 9 novembre à Nice (83)
- Sommet de l'Agence Mondiale Anti-dopage, du 15 au 17 novembre 2007 à Madrid (ESP)
- Séminaire du CNOSE, les 20 et 21 novembre à Marcoussis (91)
- Salon des maires, du 21 au 23 novembre à Paris (75)
- 4^e Conférence Nationale Médicale Interfédérale, le 27 novembre à Monaco



PUBLICIS GROUPE

Action collective à destination des quartiers défavorisés initiée par le CNOSF en 2006, « Soyez sport » a pris cette année sa dimension opérationnelle.

Le sport, des valeurs sociales & éducatives

Le CNOSF et ses organes déconcentrés (CROS, CDOS et CTOS) sont depuis longtemps mobilisés sur le terrain de l'insertion sociale par le sport. Cet engagement est d'autant plus marqué depuis 1999 et l'adoption par le CIO de l'Agenda 21. Ce dernier reconnaît notamment la responsabilité sociale du Mouvement Olympique et prône l'engagement en faveur de l'amélioration des conditions socio-économiques et de la lutte contre l'exclusion sociale. Soutenu par le ministère chargé des Sports, le Conseil d'Administration du CNOSF décidait donc, le 18 janvier 2006, de mettre en place une Coordination nationale du sport dans les quartiers sensibles, composée de représentants du mouvement sportif et du ministère, et d'en confier la présidence à Christian Bîmes, vice-président du CNOSF (*voir entretien au verso*). L'objectif est de soutenir financièrement des projets

sportifs pérennes qui développent les valeurs sociales et éducatives du sport à des fins d'aide à l'insertion. Il s'agit plus particulièrement d'un soutien financier et humain aux associations sportives répondant aux critères du dispositif de « Soyez sport », action initiée par la Coordination nationale précitée. Un groupe de 22 fédérations pilotes a été constitué sur la base du volontariat. Elles ont diffusé l'information auprès de leurs clubs puis ont présenté les dossiers qu'elles estimaient mériter l'assistance de la Coordination nationale. Il s'agit, sans créer de modèles préétablis, d'encourager les initiatives et de pérenniser des actions préexistantes par l'apport de moyens supplémentaires. Annoncés par le Gouvernement fin mars 2006, 330 postes de coordonnateurs et d'agents de développement financés par l'État ont ainsi été créés.



CHIFFRES CLES

- 350** structures labellisées « Soyez Sport »
- 300** postes d'agents mis à disposition pour deux ans dans les structures « Soyez Sport »
- 30** postes de coordonnateurs mis à disposition pour deux ans (fédérations pilotes, CNOSF)
- 75** départements français (dont les DOM) concernés
- 86%** des structures labellisées mènent des actions sur le volet éducatif
- 63%** des structures labellisées envisagent ou mènent des actions d'insertion professionnelle

Le sport est vecteur d'intégration



CHRISTIAN BÎMES

Président de la Coordination nationale du sport



Quel intérêt vous a amené à accepter la présidence de la Coordination nationale du sport au service des jeunes issus des quartiers sensibles ?

Lorsque les quartiers dits « sensibles » ont connu des moments difficiles à la fin de l'année 2005, c'est auprès des bénévoles et des éducateurs des associations sportives que les jeunes continuaient de trouver soutien et dialogue. Il est clairement apparu, au mouvement sportif, qu'il pouvait jouer le rôle de catalyseur national pour encourager ces structures qui œuvrent au quotidien avec les jeunes. Ayant été pendant 15 ans pharmacien dans le quartier de la Reynerie à Toulouse, je suis particulièrement sensible à ces difficultés. Je crois sincèrement que le sport est vecteur d'intégration par l'apprentissage des règles de vie au service d'un projet fondé sur le respect des autres et de soi-même. Par ailleurs, Président de la Fédération française de tennis, fédération pilote du dispositif, je tiens à montrer qu'une discipline qui peut apparaître comme élitiste se soucie de l'intégration, désormais l'une de nos priorités fédérales.

Les 330 agents STAPS sont en poste depuis un an, quels sont les points positifs à mi-parcours ?

Pour les associations, l'opération a permis un renforcement des actions entreprises, de nouveaux projets, de nouvelles actions et de nouveaux partenariats. Les jeunes diplômés de la filière STAPS ont pu acquérir de l'expérience et développer leurs réseaux professionnels en étant confrontés à tous les acteurs du mouvement sportif. C'est une opération qui a su se mettre en place extrêmement rapidement, et deux ans après, nous avons des actions et des projets qui avancent et des résultats positifs.

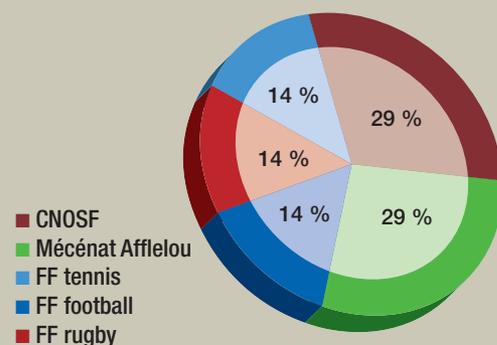
L'opération a été mise en place il y a deux ans, quelles sont ses perspectives d'évolution et de pérennisation ?

En deux ans, ces jeunes diplômés ont su se rendre indispensables à leur quartier, leur ville, leur département. C'est au niveau local ou territorial qu'ils trouveront les moyens de pérenniser leur projet. Ces postes ont été créés pour rapprocher deux acteurs complémentaires croyant aux valeurs intégratrices du sport : les associations sportives qui ont des compétences de terrain, une connaissance concrète des publics, et des actions en place ; et des étudiants diplômés à bac + 3 et 4 ayant des compétences théoriques de gestion de projet qui savent renforcer et développer les initiatives des associations. Le mouvement sportif, en créant les conditions de leur rencontre, de leur mutualisation et de leur développement, aide ainsi à la professionnalisation du secteur.

AGIR POUR LA JEUNESSE

Les projets « Soyez Sport » intègrent au moins deux volets parmi les suivants. **Sur un plan sportif**, le projet doit favoriser la pratique d'activités physiques et sportives, établir une pédagogie insistant sur la progression et l'estime de soi, et susciter une logique personnelle vertueuse pouvant intégrer une ouverture à l'engagement bénévole. **D'un point de vue éducatif**, l'accompagnement, le suivi scolaire et éducatif, la mise en place de contrats avec les jeunes, étaient encouragés dans la conception des projets. Enfin, **l'aide à l'insertion professionnelle** (formation aux diplômés d'État et fédéraux, aide à la recherche d'emploi, stages en entreprise) constitue un dernier volet qui permet d'orienter les jeunes vers des formations et de les accompagner dans la vie active.

FINANCEMENT DE LA COORDINATION NATIONALE



MERCI AUX FÉDÉRATIONS

Dans le cadre des actions « Soyez sport », les Fédérations ont offert aux jeunes la possibilité d'assister à de grandes compétitions internationales. Des milliers de places ont ainsi été distribuées pour assister au meeting international d'athlétisme de Bercy (février), au tournoi de handball de Paris Bercy (avril), à Roland Garros (mai) ou pour se rendre à la plage du Stade de France (juillet, avec le soutien de Coca-Cola)... Et en septembre, des invitations ont été remises par EDF et la FF rugby pour la Coupe du monde et la FF athlétisme pour le DécaNation. D'autres places seront distribuées en octobre pour le tournoi BNP Paribas Masters et en décembre pour le mondial de handball féminin.

Pour plus d'informations :
www.soyezsport.franceolympique.com
 Contact : Émilie Giret - emiliegiret@cnosf.org